

Mont-Providence, le 9 décembre 1958.

Aux Propriétaires du Mont-Providence,  
Révérende Soeur Supérieure,

Veillez mettre temporairement

en liberté..... Hervé BERTRAND, # 09-1521.....

pour l'espace de six mois.

Par ordre

  
.....  
Ass. Surintendant médical